

Mémoire sur les épiceries introduites à l'Isle de France.

Pierre Poivre, le 18 octobre 1772

Un manuscrit des Archives départementales d'Eure et Loir. Fonds Grandet-Bailly. Cote : Ms 15 J 16

On trouve dans ce mémoire la plupart des arguments qui seront développés dans le mémoire sur les épiceries daté du 12 septembre 1773. Poivre conseille à Maillart de confier la surveillance de Monplaisir à Jean-Nicolas Céré, son ami et voisin d'alors.

Avant son départ de l'Isle de France, Poivre avait remis à Nicolas Céré une version écourtée de ce document, et Céré en avait envoyé copie à M. Galles avec sa lettre du 29 octobre 1772. Lettre qui se termine ainsi : *Vous verrez dans l'extrait des observations de M. Poivre qu'il y parle comme un homme d'Etat. Il n'a donné ses observations qu'à 4 personnes ici avant de partir, au gouverneur, à l'intendant, à son procureur et à moi, la cinquième copie il l'a emportée pour donner au ministre. Quel dommage qu'on ait laissé quitter notre île un homme aussi rare !*

Maillart évoque ce mémoire dont Poivre lui a remis une copie dans une lettre du 1^{er} octobre 1775. Il est plus que dubitatif sur le rendement du géroflier annoncé par Poivre.

Le 18 octobre 1772

Mémoire sur les épiceries introduites à l'Isle de France.

L'Isle de France est une colonie éloignée de quatre mille lieues de la métropole dont la conservation lui est absolument nécessaire pour le soutien de son commerce aux Indes.

Cette colonie ne peut jamais, comme celle de l'Amérique être établie et maintenue par la seule industrie des particuliers, à cause de son éloignement de la France ; elle a été depuis son origine, et sera dans tous les temps, à la charge de l'Etat seul.

Sa destination étant d'être une colonie de force, elle doit l'être en même temps de subsistances, et il lui faut beaucoup de terres et beaucoup de bras pour remplir cet objet.

On aura beau chercher : on ne trouvera dans le monde aucune culture qui occupe moins de terres et dont le produit soit plus riche que celle des épiceries fines.

Un giroflier en plein rapport produit aux Moluques jusqu'à cinq barres de géofle par année, et le barre pèse 480 livres.

Cette culture est donc la seule qui puisse payer les frais de l'Etat pour cette colonie, la seule qui puisse convenir à l'Isle de France.

1° Parce que cette île est très petite, que ses terres devant être employées essentiellement à la culture des grains nourriciers, il lui en reste fort peu pour les objets de richesse.

2° Parce qu'ayant très peu d'esclaves, elle n'en aura pas de longues années une quantité suffisante pour la seule culture des denrées de subsistance.

3° Pour la culture des épiceries il faut très peu de terre et très peu d'esclaves pour donner un très grand produit. Un géroflier seul pouvant rapporter autant en valeur que 40 mille pieds de café. Il faudrait pour ces 40 mille pieds de café, au moins 40 esclaves. Un seul suffira pour recueillir les produits de plusieurs géroflers. Deux ou trois mille arpents de terre cultivés en géroflers et en muscadiers donneront plus d'épiceries qu'il n'en faudra pour partager avec les Hollandais le plus riche commerce du monde. Tout le reste des terres de l'île pourra être employé à la culture des denrées nourricières, et à l'éducation des bestiaux.

Dans le cas même où toutes les terres de l'île qui peuvent être mises en culture de café, seraient actuellement en rapport, le produit de ces cafés, ou l'imposition dont ils seraient susceptibles, ne serait jamais suffisant pour dédommager l'Etat des frais qu'il sera toujours tenu de faire pour une colonie aussi éloignée, et néanmoins nécessaire au soutien de notre commerce d'Asie.

Ce n'est pas l'Europe qui consomme la plus grande quantité d'épicerie fines. C'est l'Asie qui offre le plus grand débouché de ces aromates. C'est à la Chine, au Japon, dans tout l'Hindoustan, dans le Golfe Persique, et dans la Mer Rouge que les Hollandais débitent annuellement une quantité suffisante d'épicerie, pour leur donner par chaque année un profit net de plus de 50 millions.

Ce sont les profits d'un aussi riche commerce qui seuls soutiennent la Compagnie d'Hollande au milieu des frais immenses qu'elle est obligée de faire pour la conservation des ses établissements trop multipliés et au milieu des déprédations qu'elle éprouve de la part de tous ses employés, tant par terre que par mer.

Ce sont les mêmes profits qui par contrecoup, enrichissent et maintiennent le crédit et la prospérité de la république d'Hollande. Il vaudrait peut-être mieux pour elle perdre une partie de ses provinces unies que d'être forcée de perdre un commerce aussi riche et aussi étendu...

Ce serait avoir des notions bien imparfaites sur cet objet que de ne pas prévoir qu'à la 1^{ère} récolte que nous ferons des épicerie fines, la République d'Hollande sentant le danger qui la menacera alors, ne soit forcée malgré elle de se lier à nous.

On doit prévoir que dans ce moment la dite république sera dans notre dépendance parce que nous la tiendrons par son intérêt le plus cher. Nous serons les maîtres de la lier à nous, irrévocablement. Il conviendra pour nos intérêts réciproques de nous unir ensemble par un nouveau traité de commerce, et cette époque qui en sera une dans le commerce du monde, en sonnera également une dans le système des alliances des souverains de l'Europe.

Je suis persuadé que M. Maillart Dumesle sent mieux que personne l'importance et les suites d'une culture aussi précieuse que j'ai eu le bonheur d'introduire dans cette colonie. J'y laisse une quantité très considérable de plants de girofliers et de muscadiers dans le meilleur état possible de végétation, et donnant les plus grandes espérances. Ces plants réussiront également à l'Isle de France et à celle de Bourbon. On doit espérer que leur végétation sera encore plus prompte aux îles Seychelles. Ceux destinés pour Cayenne sont dans le meilleur état. Il n'est question que de conserver et presque que de laisser agir la nature. Monsieur Maillart est trop éclairé sur les intérêts de notre nation, pour rien négliger dans une affaire aussi importante. Il y a toute apparence que sous son administration, il aura l'avantage de recueillir les premiers aromates qui feront un jour la richesse de ces colonies et de l'Etat.

Je dois prévenir Monsieur Maillart que dans l'état des choses, il convient de conserver dans les jardins de Monplaisir tous les plants qui y sont plus en sûreté qu'ils ne seraient ailleurs, sans essayer d'en enlever pour en distribuer aux habitants. Ce sera lorsque ces arbres donneront des fruits, qu'on pourra leur en distribuer les semences.

Je ne dois pas laisser ignorer à Monsieur Maillart, que je laisse après moi dans la colonie quelques mauvaises têtes assez ennemies du bien, pour souhaiter que les plants d'épicerie ne réussissent pas, il est à craindre que ce petit nombre d'hommes dangereux ne cherchent les moyens de les détruire.

Il sera très avantageux pour le succès d'une culture aussi riche, que MM. les chefs du gouvernement, témoignent publiquement y prendre un intérêt vif.

Je crois que M. Maillart ne pouvant aller aussi souvent qu'il serait à souhaiter, visiter les cultures de Monplaisir, il serait avantageux d'engager M. Céré très bon habitant, voisin de Monplaisir, de visiter les plants d'épicerie, au moins une fois par semaine, et de rendre compte à M. Maillart de leur état.

Au Port-Louis, Isle de France, le dix-huit octobre mille sept cent soixante douze.

Signé Poivre.

* * *